

Initiatives ministérielles

qu'il est très important de les examiner parce que mes collègues qui siègent à votre droite, monsieur le Président, commencent à s'énerver un peu. Je sais qu'ils comprennent tous. Je sais que le député d'Abitibi a lu toute la documentation établie par le ministère des Finances depuis le mois d'août de l'an dernier. Je sais que le député d'Abitibi a tout parcouru. Je n'ai pas le moindre doute à ce sujet. C'est une taxe toute simple. Comme il est un homme tout simple, il ne doit pas avoir de mal à comprendre une taxe toute simple.

• (1230)

Je tiens surtout à ce que nous examinions non pas ce que les libéraux ou les néo-démocrates ont dit à ce sujet, mais ce que les conservateurs ont dit au sujet de leur taxe.

Le premier document que j'aimerais citer s'intitule *Taxe sur les produits et services—Document technique*, publié par l'hon. Michael H. Wilson, ministre des Finances, août 1989. «H» pour «hold-up», à mon avis. De toute façon, ce document n'était bien sûr qu'un simple document relatif à la taxe, un simple document technique.

Le gouvernement a publié cet autre document intitulé *Taxe sur les produits et services—Vue d'ensemble*. Il a été publié par le ministre des Finances en août 1989.

M. Wilbee: Pour que tout le monde puisse comprendre.

M. Young (Gloucester): Pour que tout le monde puisse comprendre, dit mon collègue. Commençons par où on voudra. Et par où aborder un document, si ce n'est par le début comme par hasard. Voici ce qui est dit à la toute première page: «La taxe sur les produits et services fait partie intégrante du programme entrepris par le gouvernement pour assurer l'avenir économique du Canada. La réforme de la taxe de vente permettra d'atteindre trois objectifs importants. La TPS contribuera à l'effort de réduction du déficit et nous permettra de continuer à financer les programmes et services auxquels les Canadiens sont attachés.»

Examinons la toute première déclaration de ce document publié en août de l'an dernier par le gouvernement. «La TPS contribuera à l'effort de réduction du déficit. . .» Cependant, notre collègue qui accuse les autres de mensonge dit: «M. Wilson s'est donné beaucoup de mal pour minimiser l'effet de son projet de taxe controversé en

disant que ces mesures ne coûteraient pas un cent de taxe de plus aux Canadiens.»

C'était donc l'hon. Michael H. Wilson qui disait: «Pas un cent de taxe de plus.» Mais le même ministre disait au même moment dans son document d'août de l'an dernier: «La TPS contribuera à l'effort de réduction du déficit. . .» Alors c'est oui ou c'est non?

Le même paragraphe disait que, selon le gouvernement, nous pourrions continuer à financer les programmes et services auxquels les Canadiens sont attachés. Ce document a été publié en août de l'an dernier. Parlons des programmes auxquels les Canadiens sont attachés.

Prenons les programmes tendant à protéger les femmes. Un député, comme l'honorable ministre responsable de la situation de la femme, voudra peut-être nous préciser sa position au sujet de ce document. Il était donc question «de continuer à financer les programmes et services auxquels les Canadiens sont attachés». Or, le fait est que non seulement le ministre n'en fera rien l'année prochaine, c'est déjà le cas à l'heure actuelle. Comme la ministre responsable de la situation de la femme le sait pertinemment, on a sabré dans les programmes.

Déjà, on peut contester le premier paragraphe de ce document directement en fonction du fait que le ministre lui-même a parlé d'une «réduction du déficit» et de «continuer à financer les programmes et services auxquels les Canadiens sont attachés».

Prenons un autre paragraphe sur la toute première page où il est dit: «La TPS rendra le régime fiscal plus équitable dans l'ensemble.» C'est là la façon des conservateurs d'être équitables. Il suffit de venir prendre davantage d'argent dans les poches des contribuables, mais de le redistribuer. Il s'agit de partir de 18,5 milliards de dollars, soit la somme prévue pour 1991, et de percevoir plutôt 22 ou 23 milliards de dollars grâce à la taxe de 7 p. 100. Je rappelle aux députés que dans les documents en question, on parlait, bien entendu, d'une taxe de 9 p. 100. Nous voulons nous assurer de ne pas dénaturer les chiffres.

En ce qui a trait à la notion d'équité dont il est question dans ce paragraphe, il suffit de s'adresser aux gens qui sont censés profiter des dispositions tendant à rendre le régime en question équitable, c'est-à-dire, je le suppose, des crédits d'impôt. Le fait est que ces crédits ne sont pas indexés. Sur ce point, nous devons croire le ministre sur parole. Il affirme que de temps en temps, on va les indexer. S'il entend les indexer de temps à autre et être